



PMIE®IONS

Comment la dématérialisation a simplifié la vie des entreprises italiennes

Le système a été introduit il y a dix ans dans l'administration publique avant d'être généralisé au secteur privé en 2019. Aujourd'hui, 80 % des entreprises y ont recours.

Olivier Tosseri

— Correspondant à Rome

Une fois n'est pas coutume, l'Italie fait figure de pionnière en matière de respect des prescriptions de l'Union européenne (UE) et d'amélioration de sa bureaucratie. La péninsule a introduit un système de facturation électronique qui fait figure de référence en Europe. Il a largement anticipé l'entrée en vigueur de la directive « 2014/55/UE » relative à l'obligation de réception et de traitement des factures électroniques des administrations publiques. Dès 2014, la FatturaPA, la facturation électronique auprès des administrations publiques, a été imposée. Une obligation étendue au secteur privé en 2019.

Les avantages de la dématérialisation pour l'administration publique ont convaincu les autorités transalpines de l'étendre « business to business », le 1^{er} juillet 2018, avant de la généraliser à tous les échanges entre entreprises et particuliers le 1^{er} janvier 2019. Une initiative présentée comme indispensable par le gouvernement dans un pays où la lenteur bureaucratique est légendaire et perçue comme une

entrave à la croissance économique. Mais surtout pour répondre concrètement au programme européen visant à lutter contre la fraude à la TVA.

L'Italie occupe la première place du classement des pays européens pour la fraude à la TVA. Selon les derniers chiffres publiés par l'UE, 93 milliards d'euros de TVA auraient été fraudés en Europe, dont 26,2 milliards rien que dans la péninsule. Le pays a pris l'engagement d'améliorer la perception des impôts alors que la fraude fiscale dans son ensemble est évaluée chaque année à plus de 100 milliards d'euros. Rome espère ainsi récupérer environ 8 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires d'ici à 2024.

Une « révolution »

Outre la lutte contre l'évasion fiscale, le grand avantage de la facturation électronique a été une substantielle simplification de la bureaucratie. Le fisc italien peut davantage repérer et bloquer les transactions suspectes, et le temps de contrôle de ses services a été divisé par dix, pour être ramené de vingt à deux mois. « Cela a représenté une révolution

bénéfique. La facturation électronique a permis de réduire les erreurs à l'enregistrement des données ou lors des règlements de factures, dont les délais sont plus courts. Le risque de falsification des pièces a été réduit, sans oublier les économies de place concernant la paperasse et celles sur les frais d'imprimantes, qui ne sont pas négligeables », se félicite Riccardo Cortese, expert-comptable à Rome. « Il a fallu faire un effort pour faire évoluer les mentalités mais, dorénavant, tout le monde est satisfait », ajoute-t-il.

Selon les derniers chiffres du ministère italien de l'Économie, plus de 3 milliards de factures électroniques avaient été émises en 2020 dans le secteur privé, permettant aux entreprises une économie globale de coût d'émission estimée à 1,2 milliard d'euros. Entre 2019 et 2021, le nombre de factures électroniques émises par le secteur privé a doublé, passant de 40 % à 80 % du total. ■

